

Mille Cœurs

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 13. Décembre 2005

Life Nature
un moteur pour Natura 2000

Poursuite de la constitution du réseau

Natura 2000



Charmant Som (Isère)
Photo : Michel Delamette

Dans le précédent Mille Lieux, nous vous indiquions que 13 sites rhônalpins avaient fait l'objet de consultations, afin de poursuivre la constitution du réseau Natura 2000.

A l'issue de cette phase de concertation et consultations d'une durée minimale de 2 mois, les dossiers doivent être transmis par les préfets au ministère de l'écologie et du développement durable. Ils seront soumis à une consultation interministérielle avant toute transmission officielle à la Commission européenne. Au 15/12/05 ont été transmis par le préfet de l'Ain les dossiers de la Dombes et du site interdépartemental Bourget-Chautagne-Haut Rhône et par le préfet de la Savoie ceux des 5 sites soumis à consultation, dont un au titre des deux directives (Massif du Colombier).

Depuis septembre, d'autres consultations ont été engagées. Elles concernent les sites suivants :

- Val de Saône (01) : proposition au titre de la directive Oiseaux de la partie nord du site,
- Basse Ardèche urgonienne (07 et 30) : extension au titre des directives Habitats et Oiseaux
- Etournel et défilé de l'Ecluse (01 et 74) : extension côté Haute-Savoie du site proposé côté Ain au titre des deux directives
- Ile de la Platière (07, 26, 38 et 42) : proposition au titre de la directive Oiseaux (site déjà proposé au titre de la directive Habitats)
- Lac Léman (74) : proposition au titre de la directive Oiseaux
- Les Aravis (74) : proposition au titre des deux directives
- Les Frettes et massif des Glières (74) : extension au titre de la directive Habitats et proposition au titre de la directive Oiseaux
- Haut Giffre (74) : proposition au titre de la directive Oiseaux
- Massif du Bargy (74) : extension au titre des deux directives
- Massif du mont Vuache (74) : proposition au titre des deux directives
- Massif de la Tournette (74) : proposition au titre de la directive Habitats
- Roc d'Enfer (74) : proposition au titre des deux directives
- Partie orientale du massif des Bauges (73 et 74) : extension côté Haute-Savoie du site proposé côté Savoie comme ZPS (zone de protection spéciale) au titre de la directive Oiseaux.

Deux sites n'ont pas encore été soumis à consultation des communes et EPCI concernés : la plaine du Forez (Loire) et la haute chaîne du Jura (Ain). En ce qui concerne la plaine du Forez, une nouvelle ZPS sera créée.

Une étude est en cours pour définir le périmètre qu'il conviendrait de désigner (et donc soumettre à consultation préalable) au sein de la vaste ZICO "Plaine du Forez" de 80 850 ha. La haute chaîne du Jura est concernée à la fois par une extension du site proposé au titre de la directive Habitats qui passerait de 12 000 ha à environ 16 000 ha et par sa proposition comme ZPS au titre de la directive Oiseaux, vu son très fort intérêt ornithologique (Grand Tétrás, Gélinothe des bois, Faucon pèlerin...). Les consultations seront engagées très prochainement, dès que le périmètre à soumettre à cette consultation aura été défini.

Baromètre
Natura 2000
en Rhône-Alpes

.....	47 contrats	3 signés en 2003, 21 en 2004 et 23 en 2005
.....	118 sites	Sites proposés 301 465 ha
.....	53 sites	Documents d'objectifs approuvés 176 517 ha
.....	31 sites	Documents d'objectifs en cours 73 557 ha



LIFE Nature est l'instrument financier de l'Union européenne qui permet de réaliser des projets dédiés à la conservation de la nature et visant plus particulièrement l'application des directives Oiseaux et Habitats. Les premiers projets LIFE Nature ont démarré en 1992, année de l'adoption de la directive Habitats. Le programme LIFE accompagne donc depuis le début les étapes majeures de la constitution du réseau Natura 2000. Ainsi par exemple en France, c'est un LIFE Nature qui a lancé la méthode d'élaboration des documents d'objectifs à partir de 35 sites pilotes, méthode reprise maintenant sur tous les sites français. Ce programme est ouvert à différents organismes : les autorités locales, régionales voire nationales sont bénéficiaires de projets LIFE, ainsi que les établissements publics. Les associations de protection de la nature animent 25 % de ces projets. Au niveau européen, avec plus de 10 % des sites Natura 2000 concernés par un projet LIFE et plus de 900 LIFE Nature mis en œuvre jusqu'à ce jour, la contribution des LIFE à la connaissance et à la gestion des composantes du réseau Natura 2000 est précieuse.

Life Nature

un moteur pour Natura 2000

Le programme LIFE est un foisonnement d'expériences très concrètes pour préserver les habitats naturels et les espèces du réseau. La région Rhône-Alpes a déjà bénéficié de 20 projets LIFE Nature. Ainsi, des tourbières remarquables comme celles de Montselgues (07) et de la Madeleine (42) et les pelouses à orchidées de l'avant pays savoyard (73) ont été gérées et valorisées grâce à des projets LIFE. Des espèces emblématiques comme le Gypaète barbu ou moins connues comme l'Apron du Rhône font l'objet d'actions de conservation soutenues par LIFE. Même si les difficultés liées au retour du loup sont encore loin d'être aplanies, les deux LIFE successifs ont aidé à la mise en place de mesures de protection des troupeaux et permis le suivi de l'expansion de l'espèce dans les Alpes françaises.

Ces projets sont également un moment unique pour construire des partenariats originaux et dynamiques avec des structures très diverses qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Par leur approche "terrain", les LIFE sont aussi des plates-formes d'échanges privilégiés avec les acteurs des sites Natura 2000 et des lieux d'explication de la politique communautaire de conservation de la nature. Le projet LIFE "Nature et territoires" sélectionné en 2004 qui associe une vingtaine de collectivités locales de la région Rhône-Alpes en est l'illustration.

Le défi aujourd'hui est de mener à bien les projets en cours et d'étendre cette démarche dynamique à tous les sites Natura 2000 de la région. Bonne route !

Simon Goss

Responsable LIFE Nature en France, DG Environnement, Commission européenne

1/ Œil de Gypaète barbu
Photo : Christophe Coton - Asters
2/ Grand Tétrás
Photo : Bernard Bellon
3/ Vautour percnoptère
Photo : Jacques Popinet



Life d'hier et d'



Gélinotte des bois - Photo : Bernard Bellon

En 2005, la Commission européenne a sélectionné 54 nouveaux projets LIFE Nature présentés par 20 pays pour un budget total de 125,7 millions d'euros. Elle contribuera à hauteur de 69 ME, soit plus de 50 % de ce montant. Parmi les 8 propositions françaises, 4 ont été retenues. Trois concernent la protection d'espèces d'oiseaux très menacées : la Sterne de Dougall en Bretagne, le Faucon crécerellette dans l'Aude et la région espagnole d'Extrémadure, l'avifaune des basses Corbières de l'Aude. Le dernier porte sur la préservation des landes, tourbières et populations de chauves-souris du plateau de Montselgues en Ardèche ; il est porté par le CREN Rhône-Alpes. Ce LIFE, présenté dans le précédent Mille Lieux, est le vingtième impliquant notre région.

"Typologie" de nos 20 LIFE

Sur les 20 projets qui ont favorisé la mise en place du réseau Natura 2000 dans la région et dont l'Europe a assuré la moitié du financement, 13 sont terminés et 7 sont en cours ou démarrent à peine (cf. tableau page 6).

On peut distinguer 3 catégories de projets :

- 6 d'entre eux sont relatifs à un site Natura 2000 : Dombes et basse vallée de l'Ain (Ain), Gorges de l'Ardèche et Montselgues (Ardèche), Lac du Bourget (Savoie) et Pays de Gavot (Haute-Savoie) ;
- la majorité concerne une ou plusieurs espèces ou habitats. Ainsi, neuf LIFE ont pour thème central des espèces animales : des oiseaux comme le Gypaète barbu (2 projets successifs en 1998 et 2003), le Vautour percnoptère (2003), le Grand Tétras et la Gélinotte des bois dans le Jura (1992) ; ou des mammifères : le loup (1996 et 1999) et trois espèces de chauves-souris du sud de la France en 2004 ; mais également un poisson : l'Apron du Rhône (1998 et 2004). Gypaète, percnoptère, apron et chiroptères font actuellement l'objet d'un plan national de sauvegarde. Le financement européen LIFE constitue dans ce cas un levier important pour la mise en œuvre des actions prévues ;
- enfin, certains projets illustrent des thèmes plus

"transversaux". Ainsi, l'un d'eux a permis d'établir dès 1998 un guide méthodologique consacré à l'élaboration des documents d'objectifs, basé sur l'expérience de 35 sites pilotes (dont 9 en Rhône-Alpes) ; le LIFE "Nature et territoires en région Rhône-Alpes" vise quant à lui à favoriser l'intégration de la gestion des sites Natura 2000 dans les politiques de développement local.

Outre Rhône-Alpes, la grande majorité de ces projets concerne aussi d'autres régions (cas de projets ayant bénéficié l'un à 38 tourbières réparties sur 15 régions, l'autre à 29 pelouses sèches de 10 régions), voire toute la France comme dans le cas du LIFE "Documents d'objectifs". Certains mettent en œuvre une véritable coopération européenne : le projet "Gypaète" intéresse ainsi désormais les Alpes italiennes et autrichiennes.

Actions préparatoires

Avant de proposer des mesures puis d'agir, il importe parfois de mieux connaître. Tel fut le cas pour caractériser la biologie d'espèces telles que le loup ou l'apron (besoins écologiques, distribution, dynamique de population, caractéristiques génétiques, menaces, impacts économiques ou écologiques...) ou pour cartographier certains habitats (végétation aquatique du lac du Bourget).

aujourd'hui



Etang des Aigrettes au sud du lac du Bourget - Photo : CPNS

L'élaboration préalable du plan de gestion (pelouses sèches) ou du document d'objectifs (Pays de Gavot, basse vallée de l'Ain) est en outre souvent nécessaire.

Maîtrise foncière et d'usage

Certains projets ont mis en œuvre des conventions de gestion, voire des acquisitions foncières. De telles actions nécessitent temps et disponibilité du fait de leur complexité : recensement des propriétaires concernés, incitation à la vente ou à la signature d'un bail, création éventuelle d'AFP (association foncière pastorale), recours à d'autres dispositifs facilitant la gestion ultérieure des parcelles... Ainsi, en basse Ardèche, la création d'une AFP a permis le retour à un usage agricole de terrains. Sur le plateau de Gavot (Haute-Savoie), près de 17 ha ont été achetés par le SIVOM en charge de la gestion et 14 ha ont fait l'objet d'une convention de gestion.

Travaux de gestion

Certains sites ont bénéficié d'importants travaux de remise en état. Ainsi, sur les plateaux de la Dent de Rez et du Mézenc ardéchois, les travaux de débroussaillage entrepris sur 130 ha ont permis à 3 éleveurs de faire à nouveau pâturer bovins et

chevaux, contribuant au maintien d'un paysage ouvert. Sur le plateau de Gavot, 13 ha de marais ont été débroussaillés grâce à des travaux manuels ou mécaniques. Au sud du lac du Bourget, des travaux lourds ont été nécessaires pour reconstituer des écosystèmes lacustres, marais et prairies humides.

Dans le cadre du LIFE "Pelouses sèches", 261 ha de pelouses ont été restaurés entre 1998 et 2002. Mais le succès principal réside ici dans la remise en pâture de 571 ha et l'installation de 3 nouveaux éleveurs.

Des actions de réintroduction de la tortue Cistude d'Europe au lac du Bourget ou du Gypaète barbu dans les Alpes ont été conduites avec succès. Suite à l'aménagement de sites d'alimentation en Ardèche, un couple du rare Vautour percnoptère est revenu s'installer et se reproduire sur la Dent de Rez, après une absence de plus de 10 ans.

Communication

Chaque projet comporte des actions de sensibilisation, de communication et de diffusion des résultats. Des lettres d'information sont ainsi régulièrement publiées : l'info-loup, la plume du Gypaète, Percnoptère Infos ou la lettre Nature et territoires. Kits pédagogiques, plaquettes ou expositions

contribuent à la sensibilisation du grand public et notamment des scolaires (gypaète, vautour percnoptère, apron...).

Les supports médiatiques les plus divers sont mis à contribution ; un exemple : la vidéo "A fleur d'eau" concernant le lac du Bourget. Sont fréquemment publiés des guides méthodologiques ou recueils de références techniques acquises au cours du projet et utilisables sur d'autres sites (guide pour la conservation de l'Apron et la gestion de ses habitats, stratégie de réintroduction de la Cistude d'Europe...).

Les LIFE Loup ont permis de définir une stratégie nationale organisant la prévention et l'indemnisation des dommages causés aux animaux domestiques, ainsi que des méthodologies de suivi de cette espèce (analyses génétiques, suivis hivernaux...).

Par le biais de stages de formation destinés aux professionnels, le projet "Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux" a contribué à sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature (canoë-kayak, randonnée, escalade, spéléologie...) à la fragilité de la nature locale et à la nécessité de la préserver. La concertation a pu aboutir à la rédaction de chartes, codes de bonne conduite ou conventions d'usage (par exemple avec des amateurs d'escalade pour éviter le dérangement d'espèces sensibles comme le Gypaète barbu).

La diffusion des résultats est facilitée par l'organisation de colloques (Vautour percnoptère en juin 2004 et 2005) ou d'un séminaire de restitution en fin de programme (conservation des ceintures de végétation lacustre en 2002 dans le cadre du LIFE "Lac du Bourget", séminaire Loup fin 2003...).

Suivi du projet

Autre point très positif : l'animation et le suivi des différents programmes ont en général été assurés par des personnes spécialement recrutées, dont les emplois ont très souvent été pérennisés à l'issue des projets.

Le programme LIFE Nature actuel s'achèvera en 2006. Nous espérons vivement qu'il aura un successeur... En effet, l'influence de tels projets s'avère très positive, en permettant l'engagement d'actions innovantes et démonstratives susceptibles d'inspirer d'autres sites Natura 2000.

De plus, les actions engagées perdurent souvent à l'issue des projets, dès lors qu'elles ont fait la preuve de leur intérêt pour la préservation d'un habitat ou d'une espèce, voire en matière de développement économique local.

Marc Chatelain et Martine Poumarat
DIREN Rhône-Alpes

Life en cours en Rhône-Alpes

Photo : François Chifflet, PNR des Monts d'Ardèche



Tanargue (07) - kit de franchissement de ruisseau

Nom abrégé du LIFE	Année d'approbation	Organisme pilote	Durée en mois	Période Début Fin	Montant total	Autres pays et/ou régions concernées	Principaux objectifs du LIFE	Voir Mille Lieux
Basse vallée de l'Ain	2002	SIVU BVBVA	55 mois	01/06/02 31/12/06	1,7 M€	Ain	Préserver la dynamique fluviale et les écosystèmes associés	9 10 12
Gypaète barbu II	2003	ASTERS	48 mois	01/04/03 31/03/07	1,7 M€	Autriche, Italie, PACA	Etablir une population naturelle autonome dans l'arc alpin	10 12
Vautour percnoptère	2003	LPO Mission FIR	56 mois	01/09/03 30/04/08	2,25 M€	Languedoc-Roussillon PACA	Enrayer la baisse des effectifs dans le sud-est de la France Favoriser l'installation de nouveaux couples	12
Apron du Rhône II	2004	CREN	60 mois	01/03/04 28/02/09	3,5 M€	Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA	Arrêter le déclin de l'Apron et le mettre hors de danger d'extinction	11 12
Chiroptères du sud de la France	2004	SFPEM	49 mois	01/04/04 30/04/08	1,16 M€	Aquitaine Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon PACA	Préserver 3 espèces cavernicoles du sud de la France et stopper leur déclin (Murin de Capaccini, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers)	11 12
Nature et territoires	2004	ONF	48 mois	01/07/04 30/06/08	2,8 M€	Auvergne	Favoriser l'intégration de la gestion des sites Natura 2000 dans les politiques de développement local	11 12
Plateau de Montselgues	2005	CREN	54 mois	01/10/05 30/05/10	465 K€	Ardèche	Mettre en place une gestion adaptée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	12

Ces 7 LIFE bénéficient d'un financement de l'Europe à hauteur de 50 % du montant total.

ASTERS = Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles (Haute-Savoie)

CREN = Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

LPO - Mission FIR = Ligue pour la protection des oiseaux - Mission Fonds d'intervention pour les rapaces

SFPEM = Société française pour l'étude et la protection des mammifères

SIVU BVBVA = SIVU du bassin versant de la basse vallée de l'Ain

Adresses Internet : voir Mille Lieux n°12 (dernière page).

Un poisson sous haute surveillance



grâce au programme Life Apron II

Avant le milieu des années 70, l'Apron du Rhône (*Zingel asper*) n'était traité dans la littérature qu'à partir de citations anciennes datant des siècles précédents. Très rarement décrit, il a été longtemps méconnu du grand public et même des pêcheurs. Après la parution en 1992 de la directive Habitats et l'inscription de l'Apron à son annexe II, les efforts de recherche de ce poisson se multiplient et l'idée d'un programme de conservation de l'espèce émerge.

Grâce à un premier projet Life piloté par RNF (Réserves naturelles de France) de 1998 à 2001, d'importantes connaissances sur la biologie, la génétique et le comportement de l'Apron sont acquises et débouchent sur une stratégie de conservation de l'espèce.

Le projet Life Apron II consiste en la mise en œuvre de cette stratégie sur cinq années, avec l'appui technique du Conseil supérieur de la pêche (CSP). Les actions prévues doivent avoir un impact sensible à long terme sur la santé des populations d'Aprons.

Il s'agit en particulier de :

- décloisonner les milieux favorables à l'Apron en rendant franchissables certains barrages dans des secteurs où l'espèce est présente (l'Ardèche, la Loue, la Drôme) ;
- rechercher et suivre les populations d'Aprons, en parallèle avec le suivi des paramètres environnementaux du cours d'eau ;
- réaliser un test grandeur nature pour connaître la faisabilité de la réintroduction dans une rivière favorable ;
- sensibiliser et informer le public et les acteurs de l'eau de façon à ce que ce poisson, indicateur du bon fonctionnement des cours d'eau, soit bien pris en compte dans la gestion de nos rivières françaises.

Ce programme concerne 4 régions administratives réparties sur le bassin du fleuve Rhône. La grande étendue de ce territoire implique un travail important de mise en réseau des différents acteurs institutionnels (services de l'État, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, CSP), mais aussi des acteurs locaux susceptibles de jouer le rôle de relais ou s'impliquant pleinement dans une action du programme. Cette appropriation locale constitue la condition sine qua non pour que le programme de conservation de l'Apron du Rhône ne s'essouffle pas dans cinq ans, car la protection d'un poisson et de ses habitats ne peut s'aborder que sur le long terme et sur tout un bassin versant.

Marion Langon

Coordinatrice du programme Life Apron II (CREN)

Apron du Rhône - Photo : Mickaël Béjean



L'Ardèche en aval du Chassezac
Photo CREN

TÉMOIGNAGE

La Fédération de pêche de l'Ardèche porte un intérêt tout particulier à l'Apron, espèce emblématique mais en danger, que le département a le privilège de posséder, et est convaincue de la nécessité d'une approche concertée au niveau du bassin du Rhône.

Concrètement, nous participons aux groupes de travail sur le décloisonnement des milieux et sur les projets d'aménagement des barrages existants. Nous y apportons notre connaissance du terrain et des différents enjeux des rivières ardéchoises.

En retour, nous apprenons beaucoup sur la biologie de l'espèce et élargissons nos connaissances à l'échelle du bassin. Au-delà de l'aspect technique, nous menons une campagne d'information relative à l'Apron. Ainsi, nous exposons à la Fédération à Privas les panneaux réalisés dans le cadre du projet Life. Ceux-ci seront prêtés aux associations de pêche et utilisés comme supports pédagogiques lors de manifestations que nous sommes amenés à réaliser (expositions, interventions dans les écoles, fêtes de la pêche, forums...).

Nous sommes très conscients de l'intérêt patrimonial de ce poisson, qui peut être un "levier" pour réhabiliter certains milieux cloisonnés ou maintenir un écosystème de qualité. Ceci passe en premier lieu par le respect de la réglementation en matière de prélèvement d'eau, afin de garder un niveau d'eau suffisant dans les rivières en période d'étiage. Ces actions seront bénéfiques pour les poissons et tout l'écosystème aquatique. Rappelons que ce Life s'inscrit dans la logique de la directive cadre sur l'eau (DCE) et ses objectifs de "bon état des rivières" pour 2015. Pour toutes ces raisons, la Fédération se positionne comme relais et partenaire volontaire sur ce programme.

Bernard De Chanaleilles

Président de la Fédération de pêche de l'Ardèche

Un Life comme *Basse vallée de l'Ain*

*Interview de Jean-Philippe Ravasseau,
président du Syndicat de la basse vallée de l'Ain
et de la CLE du SAGE de la basse rivière d'Ain.*



Basse vallée de l'Ain

Le Syndicat de la basse vallée de l'Ain (SBVA) a été créé en 1998 pour élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la basse vallée de l'Ain. Il regroupe les 40 communes du périmètre du SAGE, dont les 50 derniers kilomètres de la rivière d'Ain constituent l'épine dorsale. Le SAGE a été approuvé en février 2001 par la Commission locale de l'eau (CLE), puis en mars 2003 par le Préfet. Le SBVA a eu dès lors en charge, en tant que secrétariat technique de la CLE, le suivi de son application réglementaire et opérationnelle.



Photo : SBVA

Quelle a été la motivation du Syndicat pour déposer un dossier LIFE Nature en septembre 2001 ?

Le SAGE comporte un ensemble de préconisations d'ordre réglementaire et opérationnel s'attachant globalement à la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, pour l'alimentation en eau potable, la gestion des inondations et la préservation des milieux naturels. Pour répondre concrètement à ces objectifs, la recherche d'un partenariat a été engagée par le Syndicat. L'idée de la mise en place d'un contrat de bassin ou de rivière a fait son chemin. Mais pour être en mesure de proposer un programme d'actions abouti techniquement, financièrement et politiquement, de nouvelles études à caractère opérationnel devaient être réalisées, les acteurs locaux devaient être motivés... De longues périodes sans actions concrètes en perspective, difficiles à tenir localement. Parallèlement à cette phase d'étude et de concertation, la rivière d'Ain et ses brotteaux étant proposés au réseau Natura 2000, une rencontre avec les représentants du syn-

dicat gérant les gorges de l'Ardèche (SGGA) et déjà bénéficiaire d'un LIFE nous a encouragés à nous engager vers un tel programme : les connaissances scientifiques, le partenariat technique et la motivation locale, acquis dans le cadre du SAGE, étaient des atouts qui devaient nous permettre de lancer plus rapidement des actions majeures de préservation du fonctionnement naturel de la rivière d'Ain.

Pourquoi votre dossier a-t-il intéressé la Commission européenne ?

Un dossier porté par une collectivité compétente sur l'ensemble du site, qui a déjà réussi à mettre en place un SAGE avec tout l'effort de concertation que cela implique, garantit une cohérence d'intervention sur tous les aspects de la gestion de l'eau et une bonne appropriation locale.

Ensuite, le dossier intitulé "Conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière d'Ain" mettait en évidence notre ambition de nous attaquer à une problématique difficile et novatrice, qui conditionne tout l'écosystème riverain : la dynamique fluviale.

tremplin



Flûteau nageant (Luronium natans) - Photo : CREN

Enfin, la motivation, la complémentarité et la synergie des partenaires techniques (SBVA, CREN, ONF, Fédération des chasseurs et acteurs de la CLE), administratifs (DIREN, DDAF et DDE) et financiers (État, Région, Agence de l'eau et Département) ont permis de construire un dossier solide et ambitieux.



Quelles sont les retombées de ce programme LIFE sur le SBVA et son action ?

Le programme LIFE apporte des moyens humains et financiers importants, qui renforcent et dynamisent la capacité d'intervention du Syndicat. Il permet de réaliser en vraie grandeur des expérimentations de restauration et de gestion qui associent l'ensemble des acteurs locaux : les projets sont définis, réalisés et suivis avec les riverains. Les communes adhérentes au Syndicat comprennent mieux les enjeux et perçoivent les retombées locales de ses interventions. La démonstration de sa capacité à mener un programme LIFE contribue au renforcement de la légitimité et du bien fondé de son action sur le long terme.

Le document d'objectifs Natura 2000, validé le 1^{er} juillet 2005, renforce le volet patrimonial du SAGE, qui devient le volet patrimonial du projet de contrat de bassin, essentiel à son approbation par les financeurs et qui devrait voir le jour en 2006.

Par ailleurs, la reconnaissance de nos actions aux niveaux régional, national et européen a permis d'engager des coopérations avec des gestion-

naires d'autres sites similaires et contribue à promouvoir l'image de notre vallée.

Que se passe-t-il concrètement sur le terrain ?

Au final, l'intégralité des 200 hectares de pelouses sèches du périmètre Natura 2000 sera restaurée et fera l'objet d'un entretien par pâturage. Il s'agit pour les habitants du territoire d'un véritable retour aux pratiques ancestrales, que certains d'entre eux ont vécues, et qui contribue fortement à la réappropriation sociale du site.

Cinq îlons auront été restaurées. Pour l'une d'entre elles, les travaux de restauration ont permis d'étendre la surface colonisée par le Flûteau nageant, espèce végétale aquatique rare, d'intérêt communautaire. Deux autres îlons sont associées à la recharge sédimentaire de la rivière : une opération expérimentale qui vise à limiter la progression vers l'aval du front d'incision de la rivière. Les îlons sont recreusées pour retrouver le niveau de la rivière qui s'est enfoncée, et les matériaux extraits sont étalés sur les rives du cours principal. Ainsi, ce sont 37 000 m³ de galets qui sont rendus à la rivière.

Quant à la forêt alluviale, habitat le plus présent sur le site, un guide de gestion est édité et une formation des propriétaires et gestionnaires sera réalisée. Le principe de non intervention sur les secteurs à fort enjeu patrimonial est accepté localement.

La gestion de la fréquentation du site, en périphérie de l'agglomération lyonnaise, a nécessité de limiter la circulation des véhicules motorisés et d'expérimenter une opération de surveillance – médiation auprès des visiteurs. Un pont de la rivière d'Ain peut compter 1000 baigneurs un beau dimanche d'été, les parkings sauvages se multiplient, il fallait réagir !

D'autant plus que les déchets ont eu le temps de s'amonceler dans les brotteaux : à 2 reprises, des opérations de ramassage par 600 bénévoles ont permis d'éliminer au total 36 tonnes de déchets ! Un grand succès auprès de la population locale, renforcé par des animations scolaires (1000 enfants sensibilisés au total), des expositions – conférences en association avec les acteurs de la préservation du patrimoine culturel, artistique et historique, des outils de communication auprès du grand public : un journal distribué dans 26 000 foyers, un site internet, des reportages dans la presse locale...

Et c'est une grande fête de la rivière organisée avec tous les acteurs motivés qui clôturera le programme, les 1^{er} et 2 juillet 2006, fête à laquelle vous êtes tous conviés !

Propos recueillis par Catherine Petit
chargée de mission LIFE du Syndicat,
et Fabrice Coq, DDAF de l'Ain

Loutre d'Europe - Photo : Catiche Productions



Life Nature et territoires

en région Rhône-Alpes

Demandez le programme!

En 2003, dans un contexte général de morosité et de réticences toujours réaffirmées vis-à-vis de Natura 2000, le CREN Rhône-Alpes et l'ONF partagent une conviction : il existe des expériences positives d'engagement dynamique et constructif de communes et de socio-professionnels sur certains sites Natura 2000. La décision est prise de monter un projet Life Nature autour de ces expériences positives. Un dialogue est alors engagé avec les acteurs locaux de sites présentant des enjeux écologiques variés et illustrant diverses conditions "d'appropriation" de Natura 2000.



Réunion du comité de pilotage du site «Cévennes ardéchoises» sur le Tanargue (07)
Photo : François Chifflet - PNR des Monts d'Ardeche

Le résultat : un projet approuvé par l'Union européenne en 2004 qui comporte 16 sites dispersés sur tout le territoire rhônalpin, 25 partenaires et 6 actions transversales. Les sites offrent une palette de situations variées, des alpages aux berges du Rhône, des pelouses sèches méditerranéennes aux forêts de ravin. Le cofinancement des actions prévues sur chaque site est pris en charge par les collectivités locales et territoriales. Un appui technique est assuré, selon le cas, par l'ONF, un conservatoire d'espaces naturels ou un parc naturel régional. Quatre problématiques socio-économiques s'affirment plus ou moins fortement selon les sites : agriculture et pastoralisme, forêt et sylviculture, gestion de la ressource en eau, fréquentation et tourisme. Ces problématiques se combinent et interfèrent de manière complexe avec d'autres logiques et avec les objectifs de préservation et de gestion des habitats naturels et des espèces, qui constituent bien sûr le fondement de tout site Natura 2000.

L'enjeu de ce programme est double :

- mettre en œuvre les actions programmées sur chacun des sites ;
- construire ensemble, sur la base de la dynamique existant sur ces 16 sites, une approche de Natura

2000 intégrée dans les projets de développement territoriaux et tenant compte des logiques socio-économiques qui leur sont propres.

Les actions transversales et les opérations de communication importantes (plus de 1 M €) appuient cette démarche. Toutefois c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux qui fera le succès du programme. La lettre d'information, le site internet, les séminaires d'échange et le colloque de fin de programme contribueront à forger et à transmettre cette approche.

Il nous appartient de prouver par des exemples démonstratifs que les espaces naturels constituent, à travers le réseau Natura 2000, une ressource pour les territoires. Il importe également de montrer que la gestion de cette ressource peut s'intégrer aux outils classiques de développement territorial, selon une méthode transposable à d'autres sites du réseau.

Si nous y parvenons à travers le projet LIFE "Nature et territoires", alors nous aurons certainement contribué à faire progresser la construction du réseau Natura 2000.

L'ambition est importante, mobilisons-nous !

Pour toute question sur ce programme contacter :

pour le CREN : **Hervé Coquillart**

pour l'ONF : **Fabrice Gallet**

TÉMOIGNAGE



Philippe Gourbière est exploitant agricole sur les Hautes Chaumes du Forez (Loire) : des vaches laitières et quelques porcs sur 70 ha. Il est également président du groupement des sylviculteurs du haut Montbrisonnais. Le site "Parties sommitales du Forez et hautes chaumes" est l'un des 16 sites du LIFE "Nature et territoires en région Rhône-Alpes".



Hautes chaumes du Forez (42)
Photo : E. Breteau

Votre structure d'exploitation est-elle représentative des Hautes Chaumes ?

Pas tout à fait. La plupart des exploitants ont un système combinant des terrains situés en moyenne montagne et sur les estives, alors que j'ai la quasi-totalité de mes parcelles (50 ha) en hauteur. Même si mon utilisation n'est pas très intensive (0,8 UGB/ha en moyenne), elle l'est légèrement plus que les autres éleveurs.

Pourquoi vous être autant investi dans des projets de développement de ce territoire ?

Il y a une tradition familiale d'utilisation de ces terrains. De plus, je crois qu'avec notre façon de faire, nous ne perturbons pas ce territoire qui conserve toute sa biodiversité et son intérêt naturaliste. J'en veux pour preuve l'achat par le Conseil général de parcelles contenant des tourbières dans le cadre de sa politique ENS.

Comment tout cela a-t-il commencé ? avec l'opération locale ?

Entre 1992 et 1995, avec le comité de développement local dont j'étais le président et sur les conseils de la DDAF, nous avons décidé de ne pas "subir", mais d'anticiper Natura 2000 sur les Hautes Chaumes. Nous avons donc pris en main l'OLAE, nous avons défini les cahiers des charges et travaillé avec le CREN pour les aspects environnementaux.

Quel a été le bilan de l'OLAE ?

Assez positif même si, avec l'arrivée des CTE, les cahiers des charges proposés étaient plus rémunérateurs et moins stricts que ceux que nous nous étions imposés, ce qui a entraîné quelques critiques.

Et ensuite ?

C'est là le problème : on n'a pas pu donner suite à l'OLAE. Il y a eu un défaut de continuité et de lisibilité des politiques : CTE, CAD, PHAE se sont succédés. Nous avons tenté de travailler sur la charte territoriale, mais avons été peu sollicités pour donner notre avis sur ces outils, alors que nous étions au cœur de l'OLAE.

Natura 2000, au travers de ce projet Life, peut-il redonner une dynamique à votre territoire ?

Je l'espère. Le CREN va s'appuyer sur l'expérience de l'OLAE pour proposer des mesures agri-environnementales adaptées aux Hautes Chaumes. J'espère que l'outil CAD ne va pas encore changer, car cela "redémarre" notamment avec les quelques personnes qui avaient souscrit un CTE ou la PHAE après l'OLAE. Les premiers contrats devraient être signés en 2006. Pour ma part, j'envisage de souscrire la mesure 20.01 (0 fertilisation) sur 40 ha situés en bordure du Vizézy (cours d'eau également proposé comme site Natura 2000, notamment pour ses populations d'Ecrevisses à pieds blancs). Le point fondamental est de maintenir une activité économique s'intégrant dans le projet de territoire lié à Natura 2000. Sur des secteurs plus "sensibles" comme les tourbières, il faudra des pratiques plus "fines" et donc plus contraignantes, mais cela concernera de faibles surfaces.

Je crois que certaines mesures du "catalogue CAD" sont adaptées, d'autres sont à construire sur le modèle de l'ancienne OLAE.

Le cadre technique est là, j'espère que le "cadre économique" suivra, c'est là la condition de réussite de notre action sur ce territoire.

Et pour d'autres enjeux, comme la forêt ?

J'attends avec impatience les mesures que le CREN va élaborer avec le CRPF, notamment vis-à-vis des plantations d'épicéas, qui ne rapportent plus beaucoup. Ce serait bien que l'on puisse arriver à une forêt "autonome", avec des réensemencements et des ouvertures naturels...

Il faut que l'on construise cela au sein du groupe de travail, qui va se mettre en place.

Propos recueillis par
David Marailhac
DIREN Rhône-Alpes

ZOOM

L'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 "Parties sommitales du Forez et hautes chaumes" a débuté fin 2004. Le diagnostic agricole montre comment par l'entrée Natura 2000 toute une réflexion sur l'aménagement et la dynamique d'un territoire est lancée. Un outil innovant devrait naître d'ici fin 2006, qui permettra de répondre aux attentes des agriculteurs, en optimisant les divers financements et les actions des différents partenaires sur le site.

Petit lexique à l'attention des non-initiés

- CAD** : contrat d'agriculture durable
- CREN** : Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels
- CRPF** : Centre régional de la propriété forestière
- CTE** : contrat territorial d'exploitation
- DDAF** : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- ENS** : espace naturel sensible
- OLAE** : opération locale agri-environnementale
- PHAE** : prime herbagère agri-environnementale
- UGB** : unité de gros bétail.

Plaquettes MEDD



Le Ministère a édité récemment trois plaquettes : "Le réseau européen Natura 2000", "Natura 2000 : un contrat pour agir" et "L'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagements sur les sites Natura 2000". Ces plaquettes très synthétiques, s'appuyant sur des témoignages et des exemples concrets répondent aux principales interrogations notamment des acteurs locaux, des futurs contractants ou de porteurs de projets dans un site ou à proximité d'un site Natura 2000. Elles sont disponibles auprès des DDAF, de la DIREN, ainsi que sur le site Internet du ministère : <http://www.ecologie.gouv.fr> et <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

Journée d'échanges techniques des gestionnaires d'espaces naturels de Rhône-Alpes



Le document de synthèse de la 5^{ème} journée régionale d'échanges techniques entre les gestionnaires de sites naturels de Rhône-Alpes, qui s'est déroulée le 5 avril 2005 dans l'Ain, est paru. Cette journée avait pour thème : "Stratégie d'intervention et moyens de lutte contre les espèces invasives de zones humides". Elle a permis des échanges de connaissance et de savoir-faire entre les acteurs rhônalpins agissant dans la gestion de l'espace et qui se trouvent confrontés à des problèmes concrets de gestion d'espèces envahissantes végétales ou animales. Ce document de 88 pages est disponible au CREN (tél. 04 72 31 84 50).

La moule perlière et les nayades de France, histoire d'une sauvegarde



Cet ouvrage présente les connaissances les plus récentes sur la biologie d'une moule d'intérêt communautaire : la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*). Sont présentés l'écologie de cette espèce si particulière, son habitat, sa répartition dans le monde, ses exigences en terme de qualité de l'eau... Sont également évoquées d'autres espèces de mollusques de nos cours d'eau et notamment la grande mulette (*Pseudunio auricularius*) et *Unio crassus*, qui est présente dans le sud de l'Ardèche. Cet ouvrage de 32 pages de juin 2004 est publié par Catiche Productions (tél. 04 73 60 53 32 ou caticheprod@wanadoo.fr).

A noter

Le 13 octobre dernier, s'est tenue à Fourles (Rhône) la première journée d'échanges sur le thème du développement territorial et Natura 2000. Plus d'une centaine de personnes, opérateurs sur un site Natura 2000, élus locaux, agriculteurs... ont participé aux discussions. Le réseau européen de sites Natura 2000 était à l'affiche, notamment des sites sur lesquels la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement local est effective. L'enthousiasme porté à l'issue de cette première rencontre et surtout la richesse des débats ont confirmé la nécessité de poursuivre le travail vers un apprentissage et une appropriation locale de Natura 2000. La synthèse des débats sera présentée dans la prochaine lettre du programme Life "Nature et territoires en région Rhône-Alpes" au printemps 2006.

Le carnet d'@dresses

La construction des sites Internet traitant du réseau Natura 2000 résulte d'initiatives très diverses, du niveau européen jusqu'à celui de certains sites locaux. Ainsi :

- dernièrement mise en ligne par la Commission européenne, toute une série de petits clips vidéos illustrent des cas d'application de Natura 2000, avec un fil d'Ariane : la migration des Cigognes noires. Mais cela parle aussi de plein d'autres choses (avec le son, si possible...) : <http://www.flyingover.net/index2.cfm?&lang=fr>
- pratiquement chaque état européen possède désormais son site dédié au réseau, voire chaque région dans les pays fortement décentralisés. Ainsi la Wallonie : <http://natura2000.wallonie.be/>
- enfin, de nombreux sites locaux présentent également leurs actions. C'est le cas, en Normandie, de celui de la vallée de la Risle : <http://www.rislenatura2000.com/>

Pour connaître tous les détails sur le programme LIFE Nature, consulter : <http://europa.eu.int/comm/environment/life/life/nature.htm>

Pour avoir des détails sur tous les projets LIFE Nature de "France et de Navarre", consulter : <http://europa.eu.int/comm/environment/life/project/Projects/index.cfm>



Mille Lieux BP 89 69565 Saint-Genis-Laval cedex

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes / Direction Régionale de l'Environnement

Directeur de la publication : Serge Alexis

Comité de rédaction du n° 13 : Pascal Favoret (CREN), Fabrice Coq (DDAF 01), Soria Chelloug (DDAF 73), André Iriart (DDAF 54), Marc Chatelain et Martine Poumarat (DIREN).

Graphisme/réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan - Impression : I.D.M.M./ imprimé sur papier recyclé

Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.



Direction Régionale de l'Environnement
Rhône-Alpes

AIN L'élaboration du document d'objectifs du site "Galerie à chauves-souris du Pont-des-Pierres" démarre.

Trois contrats Natura 2000 seront signés avant la fin de l'année. Ils concernent les 3 sites suivants : Revermont et gorges de l'Ain, Dunes de Sermoyer, Etourmel et défilé de l'Ecluse. La consultation sur le Val de Saône est en cours côté Ain, pour une désignation de la partie nord au titre de la directive Oiseaux.

ARDÈCHE Quatre contrats Natura 2000 ont été signés en fin d'année sur les sites suivants : Basse Ardèche, Ile de la Platière et Bois de Pailolive (2 contrats).

DRÔME Pour le site "Pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette" qui recouvre actuellement la forêt communale d'Aucelon, le 9 décembre le comité de pilotage a examiné un projet d'extension du site, en particulier au profit des chiroptères afin de prendre en compte leur territoire de chasse. Ce projet d'extension sera bien entendu soumis à la consultation des communes et EPCI concernés.

ISÈRE Fin 2005, deux documents d'objectifs ont été approuvés par leur comité de pilotage : "Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort" le 18 novembre et "Massif de Taillefer" le 6 décembre. Les opérateurs étaient respectivement l'ONF et la FRAPNA. Cette validation va permettre de lancer des actions concrètes de gestion, ainsi que la signature de contrats Natura 2000, notamment pour favoriser le maintien de bois sénescents et la taille ou l'abatage d'arbres sans enjeux de production.

LOIRE La rédaction du document d'objectifs du site "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" va démarrer. L'opérateur est le Conseil général. Un contrat Natura 2000 a été signé avec un particulier pour l'ouverture de parcelles abandonnées sur le site des Gorges de la Loire. Deux contrats d'agriculture durable Natura 2000 ont été validés en novembre, avec prise d'effet en mai, sur la Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat, dont le document d'objectifs devrait être validé en février ou mars 2006.

RHÔNE La réalisation du document d'objectifs du site "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" est relancée après une interruption de près de trois ans, consécutive à des problèmes budgétaires. Le groupe de travail "Nature" mandaté par le comité de pilotage local du site se réunira au cours du premier trimestre 2006.

SAVOIE A l'issue de la phase de consultation engagée dès juin auprès des communes et EPCI et après avoir réuni à nouveau le Comité départemental Natura 2000, le préfet a transmis au ministère de l'écologie les six propositions, dont 2 faites au titre de la directive Oiseaux et 4 au titre de la directive Habitats.

HAUTE-SAOVIE Suite à la relance de Madame la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 20 septembre, le préfet a engagé les consultations officielles sur les 10 sites concernés du département.